



Clichy-la-Garenne, en 2019. Nombre de places limité sur les bancs, distribution de gel hydroalcoolique à l'entrée... Pour M<sup>gr</sup> Matthieu Rougé, les mesures de sécurité imposées par la crise sanitaire peuvent être appliquées dans les paroisses du diocèse de Nanterre.

## « S'il faut des masques à l'église, nous n'hésiterons pas »

Après la levée de l'interdiction de se réunir dans les lieux de culte, **l'évêque de Nanterre** se prépare au retour des fidèles.

### HAUTS-DE-SEINE

PROPOS RECUEILLIS PAR  
DAVID LIVOIS

**SI LA JUSTICE** a ordonné la fin de l'interdiction stricte de se réunir dans les lieux de culte, aucune messe n'a encore été programmée dans le diocèse de Nanterre, même hier pour l'Ascension. Le gouvernement avait en effet huit jours pour édicter les règles à respecter dans ce domaine. M<sup>gr</sup> Matthieu Rougé, évêque de Nanterre, assure toutefois que les paroisses se tiennent prêtes et se dit impatient de retrouver les fidèles.

### M<sup>gr</sup> MATTHIEU ROUGÉ

**Comment avez-vous accueilli la décision du Conseil d'Etat, qui a levé l'interdiction de réunion dans les lieux de culte ?**

C'est une très bonne nouvelle. Il est important que le Conseil d'Etat, la plus haute juridiction administrative, rappelle fermement que « la liberté de culte, qui est une liberté fondamentale, comporte également parmi ses composantes essentielles le droit de participer collectivement à des cérémonies, en particulier dans les lieux de culte ». Dans l'histoire, parfois tumultueuse, des relations entre les cultes et l'Etat, le Conseil a toujours joué la carte de l'ouverture. Il est heureux que nous demeurions dans cette logique.

**Toutes les paroisses du diocèse sont-elles prêtes à faire respecter les gestes barrière ?**

Prêtres et fidèles ont hâte de se retrouver et s'y préparent activement. Le gouvernement tardant à valider nos propositions de prudence sanitaire, nous avançons par nous-mêmes, avec un grand esprit de responsabilité. On peut imaginer que, dans un premier temps, il faudra maintenir la « distanciation physique » à l'entrée et la sortie des églises, n'occuper qu'un rang sur deux et une place sur trois, se laver les mains au gel hydroalcoolique en arrivant et avant de communier. Je sais pouvoir compter sur le sérieux et l'enthousiasme de toutes les équipes paroissiales.

**Avez-vous déjà préparé la réouverture des églises ?**

Les églises n'ont jamais été fermées. Beaucoup sont venus y prier seuls, déposer un cierge, chercher de la paix et du courage. Les prêtres se sont rendus disponibles pour l'accueil spirituel et la confession. Des obsèques ont pu avoir lieu, certes en trop petit comité. Il s'agit maintenant que les églises retrouvent leur véritable vocation de « maisons de l'assemblée ».

**Les fidèles devront-ils porter des masques ?**

Nous ne le savons pas encore. La règle habituelle est plutôt,

semble-t-il, que le masque ne soit obligatoire que lorsque la distance d'un mètre est impossible à maintenir. Or, avec nos propositions de répartition dans les églises, elle devrait pouvoir être respectée. Cela dit, s'il faut des masques pour pouvoir reprendre la vie liturgique, nous n'hésiterons pas un instant car nous avons hâte de nous retrouver. Je pense en particulier aux personnes les plus isolées et les plus petitement logées pour qui le rassemblement eucharistique est un havre de paix et de fraternité indispensable.

**Quels enseignements le diocèse de Nanterre a-t-il tirés de cette période de confinement ? Et comment avez-vous maintenu le lien avec l'ensemble des croyants pendant cette période particulière ?**

Depuis le début du confinement, les paroisses, les communautés, les mouvements du diocèse ont fait preuve d'une créativité extraordinaire pour nourrir la vie spirituelle de tous et rejoindre les plus pauvres et les plus isolés. Mais nous avons aussi éprouvé fortement la dimension incarnée de notre foi chrétienne. Nous avons un besoin vital du contact sensible avec la messe et les sacrements. Nous sommes faits pour être les uns avec les autres. Il y a eu des aspects positifs dans ce confinement mais il est temps, avec un grand esprit de responsabilité bien sûr, que nous retrouvions le chemin de la foi et de la fraternité « réellement » partagés.

## Des sages-femmes à l'aide des mamans

Les séjours en maternité étant plus courts pendant la crise, un suivi est assuré à domicile.

### COMPIÈGNE | 60

PAR CINDY BELHOMME

**POUR** sa troisième grossesse, Marine ne s'attendait pas à cela. Deux jours seulement après son accouchement, cette habitante de l'Oise a quitté la maternité. Une sortie proposée par son équipe soignante pour éviter la surpopulation du service et tout risque de contamination.

Marine a donc pu retrouver son domicile, à condition d'être suivie par une sage-femme libérale. « C'est mon troisième enfant et je n'ai pas rencontré de problème pour l'allaitement donc je vis bien ma sortie, confie-t-elle. Mais c'est important d'être suivie. »

Sa sage-femme s'est donc déplacée à deux reprises, équipée d'une blouse, d'un masque et de gants. Un protocole est par ailleurs mis en place pour protéger les mamans et leur nouveau-né : être dans une pièce isolée sans accompagnant et sans animaux, préparer le carnet de santé au préalable, etc.

Ces consultations post-natales, prises en charge à 100 % par l'Assurance maladie, ne datent pas du début de la pandémie. Un service nommé Prado (« Programme d'ac-

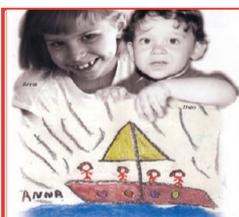
compagnement au retour à domicile ») était déjà proposé en cas de sortie précoce, mais leur recours s'est généralisé depuis mars. Elles permettent, entre autres, de surveiller le poids du nouveau-né et de vérifier que la jeune maman ne développe pas une infection.

**Pas d'obligation à sortir plus tôt**

« Il n'y a pas d'obligation à sortir plus tôt, insiste Ibtihel Kouki, responsable de la maternité de la clinique Saint-Côme, à Compiègne. On fait au cas par cas. » Si la patiente n'a pas de sage-femme attitrée, la maternité lui remet un listing pour qu'un rendez-vous soit pris rapidement. « On ne peut pas laisser une femme et son bébé comme ça, dans la nature ! poursuit Ibtihel Kouki. Une jaunisse, par exemple, n'est pas visible au bout de 48 heures. » Les sages-femmes libérales ont donc dû s'adapter à la situation. « C'était un peu déstabilisant au début », reconnaît Nadine Lecaillon, qui exerce à Compiègne. En plus des suivis à domicile, les sages-femmes réalisent aussi des consultations et des cours de préparation à l'accouchement en visioconférence.



Illustration. Sauf difficultés particulières, les patientes peuvent quitter la maternité au bout de 48 heures.



**Contre la LEUCÉMIE et toutes formes de CANCER**

Une équipe est votre disposition pour vous écouter, vous soutenir, vous conseiller et accompagner les parents des enfants malades.  
**24H/24 - 7 jours/7 au 03 86 38 87 38**

L'association "Tous ensemble dans le même bateau" a été fondée pour venir en aide aux personnes atteintes de leucémie et autres formes de cancer.

Elle a pour but d'aider, soutenir et conseiller les familles et les enfants directement ou indirectement victimes de cette maladie.

Elle est constituée de personnes touchées de près ou de loin par ces maladies.

**Tous ensemble dans le même bateau** Présidente : Fabienne Gitton  
**BULLETIN D'ADHESION**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : .....

Souhaite soutenir l'association Tous ensemble dans le même bateau"

Souhaite devenir membre bienfaiteur (don minimum 15 Euros)

Je verse la somme de ..... par (mode de règlement) à l'ordre de l'association.

Fait à ..... Le .....

Signature : ..... Siège Social : 900, rue Victor Hugo 58600 GARCHIZY - Tél : 03 86 38 87 38